

# Tambour de la mairie



## Edito

Chers administrés,

Déjà une nouvelle année débute, après une saison touristique lancée dès le printemps grâce à une météo clémente, qui va hélas se dégrader au fil de l'été et surtout en fin de saison.

Le bilan économique qui en découle est mitigé, mais plutôt positif, dans l'ensemble, grâce à une bonne fréquentation de notre commune, à la qualité et au dynamisme de nos commerçants et entrepreneurs.

Du 16 août au 20 septembre, l'enquête publique concernant le PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels) de notre commune et de l'île de Ré a soulevé de nombreuses remarques et observations, de la part de celles et ceux qui se sont déplacés, ou les ont portées par courrier.

Les conclusions du rapport de la commission d'enquête ont donné un avis favorable au règlement du PPRN tel que présenté par les services de l'Etat.

Nous attendons l'arrêté de Monsieur le Préfet afin que le Conseil Municipal se positionne.

Beaucoup de temps et d'énergie sont dépensés par nos conseils municipaux et communautaires pour faire aboutir les dossiers importants des défenses de côtes pour la

protection de nos populations. Il en suivra le futur PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) fixant les règles de constructions admises.

Malgré cela, le dossier PAPI (Plan d'Action et de Prévention des Inondations) porté par la Communauté de Communes et le département, peine à obtenir les autorisations des services de l'Etat et il nous faudra attendre encore le printemps pour connaître la suite donnée à notre dossier.

Ce dossier concerne les travaux importants de protection contre la mer, côté Fier, partant de la limite St Clément/Les Portes jusqu'au Martray, y compris le port village de la Prée.

Un nouvel article de la loi MATPAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) donne aux collectivités territoriales une nouvelle compétence les obligeant une gestion complète du stationnement payant à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Ainsi cette dépenalisation du stationnement modifie le caractère payant de stationnement, qui devient une redevance d'utilisation du domaine public sous la forme d'un FPS (Forfait Post Stationnement) fixé et encaissé par les communes.

C'est une nouvelle charge pour notre commune, mais l'application du FPS n'entrera en vigueur qu'à partir de la mise en place du stationnement payant aux dates habituelles.

L'information et la communication seront mises en place en début d'année par nos services.

Comme vous pouvez le lire dans les pages qui suivent, les travaux engagés pour le bien-être de tous se poursuivent, afin de maintenir, voire développer l'attrait de notre commune, mais aussi le plaisir d'y vivre ensemble, Arsais d'ici et d'ailleurs.

Avec mes meilleurs vœux de santé et bonheur, je vous souhaite une très bonne année 2018.

Avec mon entier dévouement,

Le Maire,  
Jean-Louis OLIVIER



Crédit photo : Bernard Merlet

## INFOS MAIRIE

Mairie : 24 place Carnot  
Tél. : 05 46 29 40 21  
Fax : 05 46 29 46 30  
E.mail : mairie@arsenre.fr  
Internet : www.arsenre.com  
Port : port@arsenre.fr

Horaires d'ouverture de la Mairie  
Secrétariat : du lundi au vendredi  
de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h  
le samedi de 10 h à 12 h

Cadastre et urbanisme :  
Lundi 14 h à 16 h, vendredi de 10 h à 12 h  
urbanisme@arsenre.fr

Assistante sociale :  
Mme Bailly le jeudi après-midi sur RV  
05 46 66 70 00

Architecte Conseil du CAUE : Mme Forget  
Un mardi matin par mois de 9 h à 12 h sur R.V.  
au secrétariat : 05 46 31 71 90

**JANVIER**

**Dimanche 21** : Théâtre Ars En Fête salle des fêtes  
**Samedi 27** : Galette des Rois des Anciens Combattants salle des fêtes  
**Dimanche 28** : Belote des jardiniers salle des fêtes

**FÉVRIER**

**Vendredi 02** : Assemblée Générale de l'AIA salle des fêtes  
**Samedi 03** : Concert philharmonique salle des fêtes 18H30  
**Dimanche 04** : Loto de la gym salle des fêtes  
**Mardi Gras** : salle des fêtes  
**Mercredi 14, Jeudi 15, Vendredi 16** : Stage de gym salle des sports

**MARS**

**Dimanche 04** : Loto du basket salle des fêtes  
**Lundi 19** : Cérémonie

**AVRIL**

**Samedi 07, Dimanche 08** : Compétition gymnastique salle des sports  
**Lundi 09, Mardi 10, Mercredi 11, jeudi 12, Vendredi 13** : Stage de gym salle des sports  
**Dimanche 22** : Vide grenier Enfants/adultes par l'APE salle des fêtes

**MAI**

**Mardi 08** : Cérémonie  
**Jeudi 10** : Marché aux Fleurs sur le port  
**Vendredi 11, Samedi 12, Dimanche 13** : Tournoi de basket seniors USA  
**Vendredi 25, Samedi 26** : Fête de la sardine sur le port

**JUIN**

**Vendredi 01** : Les Gaillards des Perthuis  
**Lundi 18** : Cérémonie

**Naissances**

06.08.2017 : Tom GITTON  
 01.09.2017 : Anna MERLE  
 10.11.2017 : Jaylis LUDENA  
 30.11.2017 : Margaux TOLLU

**Mariages**

01.07.2017 : James MAYNARD et Caroline COSTA.  
 08.07.2017 : Florian REDERSORFF et Pauline POPULUS  
 26.08.2017 : Delphine DUMONT et Côme DE CHERISEY  
 09.09.2017 : Aurélie CERISOLA et Martin COULOMB  
 03.11.2017 : Patrice SAC et Maryse MOUSSION

**Décès**

27.12.2016 : Paulette TRESPEC épouse MOUILLERON (89 ans).  
 12.08.2017 : AUDEBRAND Nadine (57 ans).  
 19.08.2017 : José EVERSON (92 ans).  
 19.08.2017 : Marcel HERAUDEAU (85 ans).  
 28.08.2017 : Françoise VIAU (71 ans).  
 29.08.2017 : Jack PETERSEN (92 ans).  
 30.08.2017 : Renée CUISINET veuve DESEILLE (96 ans).  
 16.09.2017 : Jean RIVAUD (97 ans).  
 16.09.2017 : Solange MUSETTE veuve LEFEVRE (96 ans).  
 24.09.2017 : Denise AUNIS veuve LEFORT (91 ans).  
 15.10.2017 : André BALZA (96 ans).  
 27.10.2017 : Nicole CAGNAT veuve PHELIPEAU (83 ans).  
 02.11.2017 : Christiane HERAUDEAU veuve HERAUDEAU (90 ans).  
 07.11.2017 : Raymonde GAUTIER veuve DUPONT (95 ans).  
 13.11.2017 : Suzanne PERDRIEL veuve CHAMPAGNE (91 ans).

*Merci de réserver le meilleur accueil aux  
trois agents envoyés par la commune*

Christelle BERTIN, Suoir ABDELOIHED, Matthias BOT



DES CHIFFRES AUJOURD'HUI  
POUR CONSTRUIRE DEMAIN

**C'EST UTILE**

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes vivant dans chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'État au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux ou le nombre de pharmacies. Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer des moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance de la population. Le recensement permet ainsi d'ajuster l'action publique aux besoins des populations.

**C'EST SIMPLE**

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous ne le pouvez pas, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

**C'EST SÛR**

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

**LE RECENSEMENT SUR INTERNET : C'EST ENCORE PLUS SIMPLE !**

Plus de 4,8 millions de personnes ont répondu en ligne en 2017, soit une économie de plus de 30 tonnes de papier. On a tous à y gagner ! Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre agent recenseur, à votre mairie ou vous rendre sur le site : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)



**LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 18 JANVIER AU 17 FÉVRIER 2018**

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS

[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)